



# TERRAIN DE PADEL

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La ville du Croisic met à disposition à la location un terrain de Padel sans personnel. Avant de profiter de la location, nous vous demandons de prendre connaissance et de valider le règlement intérieur.



### Adresse

Le terrain de Padel de la Ville du Croisic se situe sur le site du stade Constan-Germon au 74, rue de Kervenel, 44 490 Le Croisic. Le terrain est situé à l'entrée du stade sur votre gauche derrière les deux courts de tennis non couverts.

### Réservation

Un terrain de Padel non couvert est mis à la location par tranche de réservation pour une durée d'une heure (2 heures consécutives max.).

Quatre joueurs maximums pourront utiliser cette installation avec du matériel adéquat (matériel non mis à disposition)

La Ville du Croisic se réserve le droit de disposer du court pour des rencontres officielles ou tout autre évènement. Les utilisateurs sont informés de ces évènements sur le site internet dédié à la location du terrain concerné.

La réservation s'effectue sur le site internet dédié: <https://ballejaune.com/club/VILLEDUCROISIC>

Un code est attribué pour chaque réservation de terrain validée et payée, valable pour 4 joueurs maximum.

Le code est communiqué par email, SMS et est valable pour la durée de la réservation.

En cas de contrôle, toute personne ne pouvant pas communiquer le code de la réservation sera invitée à rejoindre la sortie pour permettre aux autres joueurs de profiter pleinement de l'aire de jeu et de leur réservation

### Horaires

Les horaires sont affichés sur site et publiés sur le site Internet. Les jours et horaires d'ouverture sont: **du lundi au dimanche: 9h00 – 20h00**

### La courtoisie et le respect des horaires

Le Padel est un sport convivial et passionnant. Sa

pratique entraîne parfois, de la part des joueurs, des élans d'énergie, de passion et ou de colère. Nous vous demandons, pour le bien-être de tous de:

- Respecter des horaires des réservations (Si les joueurs qui vous succèdent sont arrivés, ils peuvent légitimement prendre possession du terrain à l'heure prévue.)
- Avoir une tenue de sport adaptée à la pratique du Padel
- Porter des chaussures de Padel ou de tennis (pas de chaussures à crampons, style football ni chaussures de ville);
- Porter une tenue adaptée à la pratique des sports de raquette;
- Avoir une raquette et des balles de Padel exclusivement;
- Prendre en compte les nuisances sonores.

La pratique du Padel peut être gênante pour les riverains, de par le bruit des balles sur les raquettes et les parois vitrées.

Afin de ne pas ajouter d'autres nuisances sonores, nous vous demandons d'en prendre conscience et de:

- Ne pas crier trop fort pendant les échanges;
- D'éviter les « mots disgracieux » ... (Parfois c'est dur dans le feu de l'action);
- De ne pas apporter une source sonore extérieure (enceinte musicale etc.);
- De prendre conscience que le bruit peut déranger les autres joueurs sur les terrains annexes;
- De faire preuve de courtoisie.

### Assurance & responsabilités

Toute personne jouant sur le site du terrain de Padel de la Ville du Croisic doit vérifier auparavant qu'elle est assurée pour la pratique du Padel et doit valider auprès de son médecin traitant qu'elle est apte à faire la pratique de ce sport.

La Ville du Croisic ne pourra pas être tenue responsable de tout problème ou accident qui pourrait arriver lors d'une partie de Padel sur les terrains réservés.